



UNIVERSITÄTS-
BIBLIOTHEK
PADERBORN

Universitätsbibliothek Paderborn

L' Enemy De Dieu Et De L'Homme Le Peché

Mouton, Nicolas

Liege, 1671

VIII. Que le peché engendre une obstination au mal, obligeant enfin le pecheur à estre une victime d'enfer.

urn:nbn:de:hbz:466:1-39622

MEDITATION VIII.

*Que le peché engēdre une obstination au mal,
obligeant enfin le pecheur à estre une
viētime d'enfer.*

Tout homme bien senté estimera toujours qu'il est bon de craindre dans ceste vie l'état mal-heureux du peché, parce que lors on est abandonné de Dieu, & une peine luy correspond eternellemēt dans l'autre vie, dont le pecheur en doit estre rigoureusement jugé & puny, ne soit que la conversion survienne au plutôt : mais une fille qui est dans un mal-heureux rencontre d'impudique & ne veut pas quitter l'occasion prochaine du peché, au contraire, elle aime tendrement un jeune homme entre les autres qui la sollicite aux plaisirs illicites, & de qui on ne la peut separer : n'est elle pas dans un grandissime peril de sa pudicité, & de son salut ? ouy sans doute ; car elle ayme le peril.

Il en est de mesme de nostre Ame, Chrestien, aussi long temps que nous vivons icy bas agitez de mille combats, tantôt de l'esprit contre la chair, tantôt de la chair contre l'esprit, & particulièrement
en

en mesme temps que l'Ame est dans le peché garottée de mille liens ; une meschante opiniastrété de nos desseins dans la careffe malheureuse de la chair, nous

*ad R-
pb. 5.* l'enfonce d'avantage dans la bouë sans espoir d'en sortir. Aussi *personne ne hayt sa chair*, dit tres bien l'Apoltre, au contraire un chacun la carresse comme une espouse. Cecy fait dire à un Prophete. *Que l'impieté est allumée comme un feu qui consumerà les buissons d'espines, & se faisant un brazier comme d'un bois bien épais sera environnée de sa fumée.* Côme s'il vouloit dire par là, que l'impieté est maintenant entre nous jusqu'au plus haut degré de sa malice, parce que les buissons d'épines qui sont les hommes, par un long usage de leurs crimes, sont rendus secs & arides, qui fort propres à brûler prendront feu, se formant un brazier comme d'un bois fort épais pour passer en fumée avec la vanité de leurs cœurs : En effet maintenant la chair afflige l'Ame, par une pente glissante aux vains plaisirs, l'Ame cause mille ennuis au corps, & le pecheur paye la peine deuë au peché ; la chair accuse l'Ame du consentement donné, l'Ame accuse le corps de son appetit dereglé ; ainsi se forment un procès fort prejudiciable

ciable

& de l'effet du peché, Ch. I. Med. VIII. 49
ciable entres les freres, & par longs dilais
avec les contentions des parties, se con-
sume enfin l'heritage paternelle és mains
des estrangiers; le plus souvent la super-
be donne le tort à l'envie, celle cy à la
superbe, l'un & l'autre à la malice d'un
avare; l'avarice à tous deux; & le reste
des autres, à la luxure ou à la paresse;
ainsi le pauvre criminel pour l'aliainson d'u-
ne societé politique ne peut que subir u-
ne sentence fatale, qui s'ayant emparé du
cœur precipitera l'homme dans les mal-
heurs, & laschant la bride à sa convoitise,
il s'écriera cōme dit le Sage: *Tout ce que* Ecc. 2
mes yeux ont desiré, je ne leur ay pas denié,
ny empesché mon cœur de jōuir de toute vo-
lupté, verifiant en cela le dire de l'Apo-
postre. *Que Dieu a abandonné les pecheurs* Rom. 2
aux desirs de leurs cœurs, & il a permis qu'ils
soient tōbez dās toutes sortes d'impudicitez,
& que par elles ils ayent des-honoré eux-mé-
me leurs corps, eux qui ont chāgé la verité de
Dieu en mensōge, & qui ont ser-vy la creature
plustot que le Createur. En quoy on ne
peut douter qu'ils n'ayent accompli le
nombre des iniquitez de leurs Peres, afin
de moissonner ce qu'ils auront semé d'un
cœur endurcy aux crimes, d'où ny l'en-
fer, ny les menaces ne les pourrōt retirer,

D

arc

car à un esprit criminel il ne peut pas
manquer un horrible aveuglement, sui-
vy d'une honte cruelle en tout ce qui
est representé à ses yeux : D'icy les
graces sont diminuées de là les crimes
& les pestes de l'Ame, sont augmentées;
ce qui fait que les careaux & foudres du
Ciel sont rendus inutiles, & les ennemis
plus forts : & puis la conscience crie, s'en
1780 est fait, & pourtant : *Ils suivront l'e-*
garément de leurs pensées, dit le Prophete
Roy: puis que cela leur goûte mieux que
les douceurs celestes. Le Prophete n'est
pas loin de ceste pensée, quand il dit en
Ezech 29. *Voicy que je viens à toy Pharaon*
Roy d'Egypte grand dragon qui prens ton
repos au beau milieu de tes fleuves, oüy voi-
cy que j'ajanceray un frein à tes mâchoires,
j'empoisonneray tes poissons, & t'ayant tiré
du beau milieu de ton fleuve, je te chasseray
aux deserts avec eux pour te laisser en proye
aux bestes de la terre; puis je te donneray aux
oyseaux carnaciers pour en estre devoré.
Par là nous voulant enseigner, que tous
impies, avares, & lubriques pretendent
leur repos au milieu des voluptez, un
chacun se veautrât en elles, comme pour
rencontrer le souverain bien, s'imagi-
nant d'avoir conquis des honneurs & des
riches-

& de l'effet du peché, Ch. I. Med. VIII. Si
richesses de leur propre industrie, aussi
bien que le moyen de rassasier leur ven-
tre. Mais voyez ce que Dieu dit, J'ajan-
ceray un frein à tes machoires, afin que
tu sois ferré de calamitez à guise d'un
cheval reveche, & réduit à la raison, a-
fin que tu consideres ta misere. J'attra-
peray dit-il tes poissons grands & petits ;
par exēple ton Ame, tō corps & tout ce qui
est des œuvres de ton esprit criminel, &
& trāsporté de cete vie à l'autre, qui doit
estre le bourreau de tes crimes, je t'ēporte-
ray du milieu des voluptez, où tu te glo-
rifiois, & cōme poissons ravis hors des on-
des, je te precipiteray au milieu des enfers,
où tu seras laissé pour dépouille aux de-
mōs, qui te tourmēteront avec autant de
cruautez qu'ils surpassent les bêtes sauva-
ges & carnacieres. Horrible mais veritable
sentēce du Seigneur contre les impies. car
tel doit estre leur desastre, & telle leur fin.

Saint Thomas cet Angé de l'escole di-
soit, comme témoigne celuy qui a écrit
sa vie. Je ne scay comme se peut faire
que l'homme dans l'estat horrible du pe-
ché, puisse concevoir la moindre joye
pour un peu de temps quel qu'il soit, veu
que cēt estat est de soy mesme mauvais
qui ne peut que trainer avec soy ensuite

de l'inimitié de Dieu une sujection à toutes sortes de malheurs. Ainsi nous le fait entendre Saint Gregoire, qui avoit l'œil assez ouvert pour descouvrir les embusches & lassets du peché, quand il dit, que le peché qui n'est bien-tot nettoyé par la penitence de son lourd poids, traine les Ames à un deuxiême, à cause que le Tout Puissant de son juste Jugement les permet de tomber, parce que destituées de la grace, elles ne peuvent estre preservées de sa douce protection, car l'opiniastreré d'une volonté de fer ayant entraîné l'esprit dans le vice, elles ne peuvent estre amendées, ne soit par une juste correction du passé: ce que n'estant de mise, l'affection croit naturellement dans la chose aimée, qui fait multiplier les actes jusques à une entiere satisfaction.

L'exemple se trouve dans le Roy David, qui après le peché d'adultere commis pour avoir dilayé la penitence, tomba dans l'homicide, & cōtinuant dans ses crimes, il voulut par après supposer un faux heritier au grand scandale du peuple.

Ainsi Saint Pierre ayant renié son Maistre la premiere fois, il n'en fut pas content, mais il poussa jusqu'à la troisiême, qu'il noircit pas de terribles anathemes

Greg.
l. 5.
Mor.

de l'effet du peché. Ch. I. Med. VIII. 53
themes & imprecations, tant il est veri-
table ce que disent tous les Theologiens
que sans la grace de Dieu sanctifiante,
on ne peut long-temps eviter le peché
mortel, non pas même en estat de grace,
ne soit qu'on soit particulieremēt assisté
de Dieu, pourtāt dit fort bien le Sage. *Ne* ^{*Eccl 5*}
tardez de vous adresser au Seigneur, & ne
differez de jour à autre vostre conversion,
car subitement viendra son ire & au jour
de vengeance il vous perdra. Le doctē
Bellarmin raconte à ce propos un bel ex- ^{*7. de*}
emple, dont il en est le fidele telmoin en ^{*arte*}
voicy le narré. „ Lors que je donnois la ^{*bene*}
„ visite à un de mes amis dit-il, homme ^{*mor.*}
„ riche & de noble extraction, & qui
„ avoit commis un grief peché, estant au
„ lit malade, je luy dis qu'il n'y avoit
„ rien de plus salutaire à la fin de la vie
„ qu'une contrition veritable des offen-
„ ses commises, & que Dieu ne mespri-
„ fera jamais un cœur contrit & humi-
„ lié; lequel me demandant ce que c'estoit
„ une contrition, il me fit sçavoir qu'il
„ n'entendoit pas ce que je voulois dire, je
„ luy dis donc qu'il estoit necessaire de se
„ repentir des mesfaits de la vie passée,
„ avec une franche resolution de les cor-
„ riger, par amour, dans la fuite des oc-
„ casions.

„cations : alors il me repartit , je ne suis
 „dit-il maintenant capable de cela , me
 „faisant entendre qu'il ne sçavoit ce que
 „je luy voulois : ce qui me donna dit-il un
 „signe assure de sa reprobation ; veri-
 „fiant en cela le dire de Saint Augustin,
Aug. qui dit : *Que le pecheur est frappé de telle*
façon à sa fin , qu'il s'oublie soy-mesme en
mourant , comme il avoit oublié Dieu en son
vivant. Car de plusieurs peut-on dire en
 verité ce qui a esté dit du peché de Judas,
 qu'il estoit gravé au milieu du cœur d'u-
 ne pointe de fer & d'une ongle de dia-
 mant , tellement qu'il n'y pût avoir au-
 cun accès aux inspirations saintes , com-
 me seroit la memoire du Juge tres-rigou-
 reux , duquel il n'y a point d'appel ; ou
 bien celle des tourmens d'enfer qui sont
 inconcevables , beaucoup moins l'avant-
 goût de la gloire eternelle qui degoûte
 tous voluptueux , parce qu'il n'affection-
 nent que ce qui est present , dont ils ne
 sont privez qu'à regret , ce qui fait dire à
Jer. 17. Jeremie que les pechez ne sont escrits le-
 gerement avec une plume dans le cœur
 de plusieurs , mais gravez bien avant avec
 une pointe de fer , non dans un coing
 seulement mais sur la surface totale , d'où
 ils ne peuvent estre effacez facilement de
 l'éponge.

Et de l'effet du peché. Ch. I. Med. VIII. 55
Éponge d'une penitence legerement
conceüe, qui se fait ordinairement sans
fruit par les pecheurs endurcis.

Il est donc temps de se joindre avec le
Roy penitent, & dire du fond du cœur, ^{2 Reg. 12.}
F'ay peché contre le Seigneur, ou avec le Pu-
blicain, Dieu soyez propice à moy pecheur, ^{Luca. 11.}
ou avec le Roy Manasses, qui disoit: F'ay
peché au dessus des grains de sable qui se trou-
vent dans la mer, & je ne suis pas digne d'en-
visager le Ciel, toutes fois vous estes le Dieu
des penitens, & vous ferez paroistre vostre
bonté en me sauvant, car je m'en connois in-
digne. Ou s'écrier avec le Prophete Roial, ^{Ps. 50}
Seigneur destournez vos yeux de mes offenses, ^{11. &}
& effacez toutes mes iniquitez. Effacez tous ^{v. 3.}
mes crimes, selon la grandeur & la multitude ^{& 5.}
de vos bontez, parce que je reconnois mon ini-
quité, & que mon peché est tousiours devant
mes yeux.

Et afin que la confiance ne man-
que pas dans cette grandissime bon-
té, j'ose bien dire que ny la multitude
des crimes, ny la briefveté du temps, ny
l'extremité d'une heure, ou l'enormité
de vie, n'empeschera pas le pardon, pour-
veu que la contrition soit veritable; car
comme Saint Cyprien: *Jamais ne sera*
trop tard le veritable repentir, & Saint
Augu^s

*S. Au-
gust.
in 1.* Augustin. Reconnoissez, & regardez vostre
peché en la maniere que vous le devez, &
Dieu cessera de le regarder en la maniere que
vous avez tant sujet de craindre.

Voyez le larron d'as sō dernier supplice,
& le prodigue lequel retournant à son Pe-
re, de qui il avoit dissipé les biens, luy dit
un air doux, faisant parler son cœur qui
tesmoignoit veritablement son regret.

*E. 46.
25.* *Mon Pere j'ay peché contre le Ciel & de-
vant vostre face, ce qui me fait avoüer que
je ne suis pas digne d'estre reconnu vostre
enfant.* Voyez encor S. Augustin & tant
d'autres, qui, ou Apostres, ou Roys peni-
tens nous doivent apprendre cette verité
que j'emprunte de ce penitent Docteur
sus mentionné, afin de faire fin à ce pre-

*Au.
ser. 7.
de Tép* mier traité, voicy ces termes: *Rien ne
nous peut faire si penitens assurez, que l'a-
version du peché, & l'amour de Dieu.* Ce
qui fait que ce qui sembloit doux dans
le peché, semble amer par amour aux pe-
cheurs dans la penitence, qui luy porte
le degoût au cœur. Voila le sentiment
de ce grand Saint, Ame Chrestienne, que
j'employe en ces premieres Meditations
pour vous induire à la pratique assuree
d'une vraye penitence, protestant par
charité, de tous les malheurs que vous
épousez,

épousez, lors que vous encourez l'inimitié de Dieu, digne de tout amour, le postposant premierement à une goutelette de voluptez plus courte qu'un moment. 2. Vitiée de mille regrets. 3. Acquise par l'infamie. 4. Avec grandissime perte de l'honneur, de l'innocence, de la chasteté, & de la grace Divine & humaine. 5. La perte de la garde & protectiō des bons esprits, dās une succession des cruelles furies d'enfer, dont on est fait esclave. 6. La tyrānie cōtinuelle de la conscience, par les furieux éguillons, dont l'Ame pecheresse est tourmentée, & la beauté du corps ternie comme vous avez pū considerer dans la Meditation VI. 7. Privée de l'heritage des biens spirituels, & frustrée des prieres & suffrages des Saints. 8. Par un endurcissement de nostre esprit au mal, qui la destine pour victime aux flammes eternelles, par le moyen d'un moment de plaisir decevant. Je finiray donc en disant comme j'ay commencé, *Que la chair se taise à la face du Seigneur*, afin que l'entretien de ces Meditations vous puisse persuader à cōbattre genereusement l'ennemy sous l'étendart de la Croix, pour enfin attraper ceste gloire de delices que je vous souhайте passionnement.

CHA.